



Détournement de succession

Par **EdmondD**, le **11/06/2011** à **08:33**

Bonjour,rrnMa Grand-mère qui a eu 2 enfants, vient de décédé laissant dans son testament 2 héritiers : Mon oncle et ma mère.rnCet héritage qui provenait de la succesion de mon grand-père et dont ma grand-mère était beneficiaire ("derniers vivant : 1/4 pour ma grand-mère en pleine propriété et 3/4 seulement l'usufruit) a été en partie détourné par mon oncle.rnCe dernier profitant de la maladie de ma grand-mère et de la procuration qu'il avait sur les comptes de cette dernière a pendant des années "pillé" les comptes de cette dernière, notamment en 2005 et 2006.rnPeut-on réclamer la copie des comptes bancaires sur 10 ans, et si oui, si nous arrivons à retracer que les chèques ont été fait en sa faveur, réclamer qu'une partie de ces sommes entre dans la succession pour le calcul de la part qu'il revient à chacun d'entre eux?rnMerci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **12:32**

oui, vous pouvez